



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Laser ophtalmique

Une intervention de votre Assurance complémentaire

A compléter par le bénéficiaire

Nom : Prénom :

Tél. : E-mail :

Collez ici une vignette jaune

Date : ___ / ___ / _____

Signature :

A compléter par le prestataire

Je soussigné(e) (Nom, Prénom, fonction),,
exerçant (nom et adresse du centre médical)
atteste que le patient mentionné ci-dessus a subi une intervention au laser ophtalmique en date du ___ / ___ / _____

Cette attestation concerne :

- L'œil droit
- L'œil gauche
- Les deux yeux

Pour un montant total de euros.

Date : _ - _ - _

Signature du prestataire :

Cachet du prestataire

Un plus de la MC : laser ophtalmique

Pour être à vos côtés à chaque instant,

Intervention de 100 euros par œil pour toute intervention au laser ophtalmique réalisée dans un Centre Médical ou en milieu hospitalier avec un maximum de 200 euros par vie.

Intervention pour la chirurgie réfractive par laser Excimer et/ou Femtolaser pour correction de l'amétropie (myopie, hypermétropie), l'astigmatisme et la presbytie, à l'exclusion de l'intervention pour la cataracte.

Intervention pour tout affilié à la MC, en ordre de cotisation à l'Assurance complémentaire et dont le stage de 6 mois est accompli.

Le cachet du prestataire est obligatoire pour la validité du document.



Besoin d'une information complémentaire ?
N'hésitez pas à contacter votre conseiller mutualiste,
ou à surfer sur www.mc.be

Réservé à la Mutualité

Code prestation	Libellé	Montant
973011	Laser ophtalmique	100 euros

Nous traiterons ces données conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. A l'exception des données médicales et sociales personnelles, ces données pourront être utilisées pour promouvoir des services de la MC et de ses mouvements avec lesquels la MC a conclu un accord de collaboration. Vous avez le droit de consulter ou de corriger les données qui vous concernent.